

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 9 septembre 2025

09.2025-07	PATRIMOINE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des travaux d'élagage et enlèvement des bois mort du bassin « réserve incendie » du parc d'activités Petit Gast à la Planche
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société TERIDEAL, sise 87 rue Louis Lumière, 44430 Le Loroux-Bottereau dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société TERIDEAL, sise 87 rue Louis Lumière, 44430 Le Loroux-Bottereau, pour des travaux d'élagage et d'enlèvement des bois morts du bassin « réserve incendie » du parc d'activités Petit Gast à La Planche pour un montant de 5 177,76 € H.T. soit 6 213.31€ T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »